

Une autre vie s'invente ici



Séminaire Mer et Littoral

Les Parcs naturels régionaux littoraux face à la transition



© A. Capietto, 2026

ACTES 2026



Sommaire

Introduction	4
1 - Tour d'horizon des Parcs naturels régionaux littoraux.....	5
2 - Quels leviers pour les Parcs pour mener des actions littorales et/ou maritimes ?.....	6
3 - Tour de France des diaporamas	7
4 - Fréquentation et capacité d'accueil sur le littoral et en mer : quels enjeux et solutions dans les Parcs ?	8
5 - L'enseignement supérieur et recherche pour un autre regard sur le projet de territoire en milieu littoral	10
6 - Quels liens entre les Parcs et les acteurs économiques de la mer intégrant la protection des espèces ?.....	12
7 - Gouvernance des territoires maritimes.....	13
8 - Quelle politique des Parcs dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?.....	14

L'ensemble des présentations est consultable ici :

<https://www.calameo.com/read/0074314016b9b76730da4?authid=kXv4OnSdYdVv>

Introduction

Un tournant dans le réseau des Parcs naturels régionaux : les enjeux littoraux montent en puissance avec leur premier séminaire dédié

Ronan Le Delezir

Président du PNR Golfe du Morbihan

Ronan Delezir met en avant les **enjeux majeurs liés à l'aménagement du territoire** dans le Golfe du Morbihan, où la **place de la mer est centrale** (Petite mer en breton) et doit être mieux intégrée aux politiques locales. Il insiste sur la nécessité de **mieux articuler les relations entre terre et mer**, notamment à la lumière de décisions récentes qui soulignent l'importance d'anticiper les capacités d'accueil et les ressources (comme l'eau). Il indique que le Schéma de cohérence territoriale de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération Scot a été annulé par le Conseil d'Etat en décembre 2025 pour violation des dispositions de la Loi Littoral. En cause : des insuffisances relevées dans la détermination de la capacité d'accueil du territoire.

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, il rappelle l'importance de **simplifier les dispositifs existants** et de **trouver des financements adaptés**. Il souligne aussi l'importance de **faire comprendre que la protection de l'environnement vient en appui du développement**, plutôt que de s'y opposer, ainsi que de **mieux expliquer certaines réglementations** - comme la loi Littoral -, parfois mal comprises localement. Il met en avant la nécessité de **travailler avec de nombreux acteurs**, notamment les intercommunalités et les élus, et de renforcer leur mobilisation. Le classement UNESCO des mégalithes accentue encore cette exigence de coordination.

Enfin, plusieurs points de vigilance sont soulevés : la **préservation des activités économiques primaires** (élevage laitier, conchyliculture), la **qualité des milieux naturels**, et les **impacts potentiels de nouveaux projets**, comme le développement du photovoltaïque.

Pascal Duforestel

Président du PNR Marais Poitevin et membre du bureau de la Fédération des PNR

Pascal Duforestel souligne l'**importance de cette première réunion**, jugée historique et essentielle au regard des enjeux présents et à venir. Il met en avant la **nécessité de protéger le littoral** tout en accompagnant les **projets de développement territorial**.

Enfin, il insiste sur la nécessité de **trouver de nouvelles ressources** pour renforcer la coopération et mener efficacement les actions, en complément des moyens actuels mobilisés par les Parcs et la Fédération.

Eric Brua

Directeur de la Fédération des PNR

Eric Brua présente un **projet de réforme législative visant à simplifier et accélérer les procédures de révision des chartes des Parcs**. L'objectif est de **réduire de moitié la durée et les coûts**. La réforme propose de **moduler le niveau de révision en fonction des résultats de l'évaluation** avec 3 scénarios : maintien de la charte, modification de la charte sans révision du décret ou révision du décret et du périmètre du Parc.

Par ailleurs, Eric Brua évoque la possibilité d'un **travail de plaidoyer institutionnel**, notamment sur les questions de gouvernance.

Enfin, il souligne l'**implication de la Fédération**, à la fois financièrement dans le séminaire et stratégiquement intéressée par les thématiques abordées.



Port dans le Golfe du Morbihan © FPNRF, 2026

1 Tour d'horizon des Parcs naturels régionaux littoraux

Présenté par Fabien Hugault

Chargé de mission Chartes et responsable de l'observatoire des PNR à la Fédération des PNR

Fabien Hugault dresse un **état des lieux des Parcs naturels régionaux littoraux**, au nombre de 16 (avec 2 en projet) et rappelle que la **prise en compte du littoral et de la mer** est ancienne, déjà présente dans certaines chartes constitutives (Martinique, Camargue, Corse etc.). Il rappelle que les Parcs sont présents sur l'ensemble des façades maritimes et que 28% des communes littorales sont classées dans un Parc naturel régional.

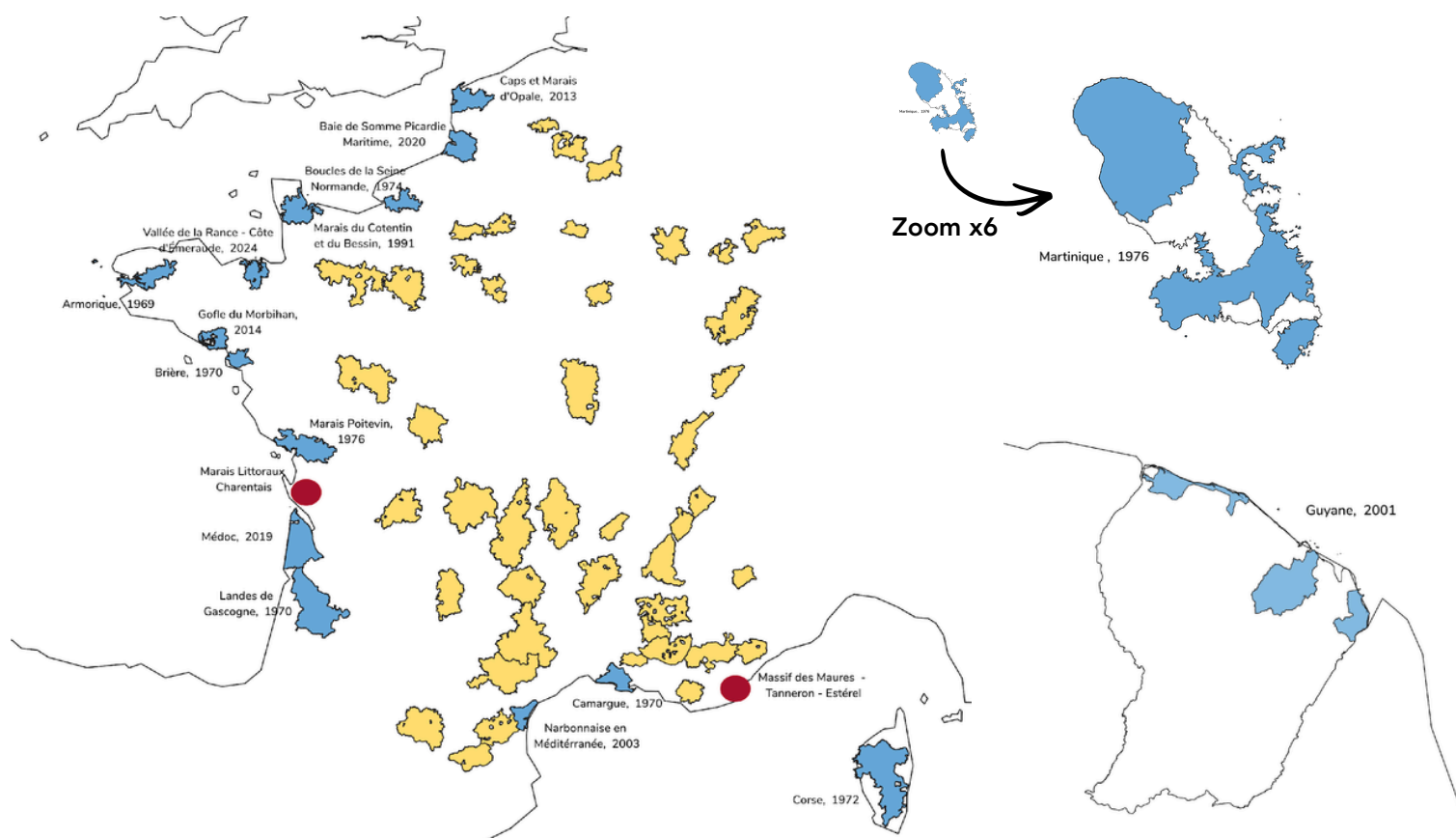
Aujourd'hui, les chartes intègrent largement des enjeux comme la protection des milieux littoraux et marins, la gestion de la fréquentation des sites, le soutien et le développement économique, l'aménagement du littoral et la maîtrise de l'urbanisation, les risques côtiers, le changement climatique et la gouvernance.

Il met en évidence la **forte attractivité résidentielle du littoral**, qui accentue les pressions sur ces territoires.

Les PNR sont particulièrement concernés par le **changement climatique**, notamment la **montée du niveau de la mer**, puisque 50 % des zones exposées se situent dans leurs périmètres, souvent en lien avec les marais. Cela pose des questions sur la **redéfinition des limites entre terre et mer** (lien séquence 8 – Evolution du littoral) et souligne l'importance d'outils de planification comme les SCoT et les SMVM.

Les échanges soulignent aussi que **les PNR littoraux sont globalement moins artificialisés** que les autres territoires littoraux, avec un rythme d'artificialisation plus faible. Toutefois, **la gestion du trait de côte reste parfois trop figée**, ce qui peut limiter la capacité d'adaptation face au changement climatique (par exemple dans la gestion des risques).

Enfin, l'intervention insiste sur l'**importance des dispositifs de protection comme Natura 2000**, qui couvrent une part significative des PNR littoraux (21%), tout en impliquant une **gouvernance partagée et parfois complexe** entre différentes structures gestionnaires.



16 Parcs naturels régionaux littoraux et 2 projets de Parc
© FPNRF, 2026

2 Quels leviers pour les Parcs naturels régionaux pour mener des actions littorales et/ou maritimes ?

Périmètre maritime, convention cadre avec la Préfecture maritime, convention avec l'OFB, mandats (Natura 2000, Réserves...)

Animé par **Anna Capietto**, Chargée de mission Biodiversité au PNR Armorique, et **Ronan Pasco**, Directeur adjoint du PNR Golfe du Morbihan

Ronan Pasco et Anna Capietto s'appuient sur les exemples du PNR du Golfe du Morbihan et du Parc naturel régional d'Armorique pour illustrer **l'évolution et les leviers d'action des PNR en matière littorale et maritime**.

Le PNR du Golfe du Morbihan se distingue par une forte implication en mer (depuis 1994), renforcée par une convention avec l'État et un rôle d'opérateur Natura 2000. De son côté, le Parc d'Armorique a connu plusieurs évolutions de son périmètre maritime : historiquement doté d'un espace marin, il l'a perdu avec la création du Parc naturel marin d'Iroise, avant de retrouver une présence en mer via Natura 2000 en rade de Brest. Les PNR disposent de **nombreux outils de gestion** et mènent des **actions concrètes** sur l'espace maritime : suivis naturalistes, restauration d'habitats (herbiers, marais, bancs de maërl), sensibilisation, valorisation des patrimoines et des savoirs, ou encore dispositifs pédagogiques. Ces actions témoignent de leur **capacité à intervenir de manière opérationnelle**, en lien étroit avec les acteurs locaux.

L'extension ou la reconnaissance d'un périmètre classé en mer répond à plusieurs objectifs : reconnaître les richesses et fragilités des milieux marins, renforcer les continuités terre-mer, sécuriser et prolonger les actions engagées et assurer une meilleure cohérence entre les différents outils de gestion (Natura 2000, réserves, documents de planification). Elle permet également de **légitimer l'action des PNR en mer** et de décliner localement les stratégies nationales et régionales.

Les **leviers d'action** identifiés reposent principalement sur :

- l'amélioration des connaissances (inventaires, études),
- la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs vers des pratiques durables,
- l'animation du dialogue territorial entre usagers,
- l'expérimentation de solutions innovantes.

Cependant, certaines limites sont clairement posées par les élus : refus d'un périmètre trop étendu, volonté de privilégier des démarches non réglementaires fondées sur l'adhésion et nécessité d'éviter toute concurrence avec les autres dispositifs existants au profit de la complémentarité.

La **gouvernance** constitue un enjeu clé, avec la nécessité de réviser les statuts, de simplifier les instances et de mieux articuler les différents outils de planification (notamment les SCoT).

Les échanges ont également mis en évidence le **rôle central des élus**, appelés à porter politiquement ces démarches. Un accompagnement de la Fédération peut être mobilisé pour justifier d'un périmètre maritime. Toutefois, la présence éventuelle de Parcs naturels marins sur certains secteurs empêche la superposition des périmètres (L333-1 du Code de l'Environnement).

Plusieurs échanges soulignent **l'absence de doctrine claire** sur ces sujets, entraînant des situations variables selon les territoires et les services de l'État. Si certains ont parfois encouragé les PNR à ne pas intervenir en mer, d'autres reconnaissent aujourd'hui leur utilité.

La question de la **légitimité d'action sans périmètre maritime formel** revient de manière récurrente. Certains exemples montrent qu'il est possible d'agir via des **zones d'intérêt maritime**, des **partenariats scientifiques** ou des **dispositifs comme les SMVM ou Natura 2000**, même sans extension officielle du périmètre.

Enfin, les échanges mettent aussi en avant des **contraintes spécifiques** : articulation avec l'État et ses opérateurs (notamment l'OFB), gestion des usages (pêche, orpillage), présence militaire ou encore complexité écologique (mangroves, montée des eaux).

La question des moyens est également centrale : la **mobilisation de financements dédiés à l'animation et au suivi** apparaît indispensable pour garantir la pérennité des actions.

3

Tour de France des diaporamas

Cette séquence présente un panorama des actions menées par plusieurs Parcs naturels régionaux sur le littoral et le milieu marin, illustrant la diversité des enjeux liés au changement climatique, à la gestion des espaces littoraux et marins et aux activités humaines.

Le **Parc de Guyane** évoque des enjeux d'érosion révélant des sites archéologiques (urnes funéraires), la mise en place de dispositifs de protection contre la submersion, la problématique de la piraterie, ainsi que des actions pour moderniser et rendre la pêche plus durable.

Le **Parc des Caps et Marais d'Opale** insiste sur le lien terre-mer, les travaux d'ingénierie territoriale et l'adaptation du trait de côte, notamment sur les espaces naturels sensibles.

Le **Parc des Marais du Cotentin et du Bessin** met en avant un travail récent sur le littoral, centré sur l'adaptation à la montée des eaux, le déplacement de sites mémoriels (Omaha Beach) et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le **Parc Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude** indique que les actions concernent davantage la submersion que l'érosion et présente des initiatives concernant les mouillages à faible impact, la sensibilisation des usagers via un bateau financé par l'Europe et la préservation des herbiers de zostères.

→ Une discussion sur les financements européens, les compétences nécessaires pour naviguer et la transition vers des moteurs électriques pour réduire les pollutions s'en est suivie.

Le **Parc d'Armorique** présente la révision de sa charte, ses travaux sur la diversité de ses paysages côtiers et sous-marins, des exemples de gouvernance terre-mer, son implication sur les îles et le bilan du programme européen LIFE Marha.

Le **Parc du Golfe du Morbihan** met en avant des actions sur le patrimoine bâti, la gestion d'espaces naturels comme l'île d'Illur (accueil du public et suivis scientifiques), un concours photo sur les paysages sous-marins, la sensibilisation des plaisanciers, la stratégie sur les mouillages et un projet Interreg sur les herbiers de zostères.

Le **Parc de Brière** présente sa procédure d'extension, ses enjeux de recomposition territoriale et de submersion, des partenariats locaux (chantier naval, lycée agricole), des travaux sur les anguilles européennes (projet DEPAAR2B), un moratoire sur la pêche à l'anguille jaune, le Life Palustris, ainsi que des réflexions sur la marque Valeur Parc et le développement d'activités économiques.

Le **Parc du Marais poitevin** évoque le renouvellement du label Grand site de France, les travaux sur les civelles, l'accueil du 18^e séminaire RAMSAR, le projet participatif Maraisilience, l'engagement des élus et un film de valorisation (Des racines et des ailes).

Le **Parc de la Narbonnaise en Méditerranée** présente des actions de réduction de l'accès automobile aux plages, une démarche d'(a)ménagement du territoire, des projets avec l'OFB sur la partie maritime, la valorisation du Crabe bleu, le projet de recherche "La mer monte" et les dynamiques autour de la Marque Valeurs Parc. Enfin, le **Parc de Camargue** met en avant l'utilisation des écosystèmes littoraux pour protéger la digue à la mer, les problématiques d'évolution du milieu lié à la montée des eaux, les difficultés à continuer des missions initiées dans des grands projets comme le LIFE Marha et les blocages sur l'extension en mer.

Dans l'ensemble, les échanges montrent des PNR très actifs face à des enjeux communs : montée des eaux, adaptation du trait de côte, préservation de la biodiversité, gestion des usages (pêche, tourisme, mobilité) et montée en puissance des actions en mer, malgré des contraintes réglementaires, techniques et financières.



© A. Capietto, 2026

4 Fréquentation et capacité d'accueil sur le littoral et en mer : quels enjeux et solutions dans les Parcs ?

Lien avec d'autres labellisations du type "Grand site"

Animé par **Sandrine Guihéneuf**, Directrice du PNR Marais Poitevin, et **Olivier Provin**, Chargé de mission Littoral au PNR Caps et Marais d'Opale

Stéphane Adam met en évidence une **augmentation de la fréquentation** dans les Parcs naturels régionaux, marquée par des **pics saisonniers** et l'arrivée de **nouveaux profils d'usagers**.

29 Parcs, dont 5 Parcs littoraux, se sont engagés dans la démarche Outdoor Vision, visant à mieux comprendre et gérer les pratiques de plein air.

Dans ce contexte, une stratégie importante consiste à **rééquilibrer les flux de visiteurs**, notamment en encourageant leur orientation vers l'**arrière-pays**, afin de réduire la pression sur les zones littorales les plus sensibles.

L'intervention de Sandrine Guihéneuf et Pascal Duforestel, consacrée au Marais poitevin, a permis de rappeler les spécificités de ce territoire, **ancien marais marin** constituant la première **zone humide de la façade Atlantique**. La démarche du Parc concilie la préservation du paysage et des patrimoines, l'accueil touristique et la qualité de vie des habitants et repose sur la gestion de l'eau, qui structure à la fois les paysages, les activités agricoles et l'économie locale.

Bien que le site bénéficie d'une **forte attractivité touristique**, celle-ci génère des effets contrastés : une concentration importante des visiteurs sur certains secteurs, notamment les embarcadères, une expérience parfois dégradée et des retombées économiques jugées inégales, tout en contribuant à une hausse des prix et de la pression foncière. Le classement en **Grand Site de France** renforce les exigences en matière de qualité d'accueil.

Face à ces enjeux, **plusieurs actions ont été mises en œuvre** : maintien des activités d'élevage, entretien et la réhabilitation d'écluses et d'ouvrages hydrauliques, entretien des voies d'eau et replantation.

Plusieurs leviers sont mobilisés pour **mieux répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps et limiter les impacts**. Le développement d'infrastructures adaptées, telles que les **réseaux cyclables** (Vélodysée), les aires d'accueil pour camping-cars et les aménagements favorisant les mobilités douces, et la structuration d'un **maillage d'hébergements et d'accueil** participent à cet objectif.

Des espaces de découverte ont été aménagés, notamment à la suite de la tempête Xynthia, sur des terrains acquis par l'État ou le Conservatoire et des actions de replantation ont été mises en œuvre en impliquant les acteurs de la Marque Valeurs Parc.

L'**évolution des pratiques touristiques** est également soulignée : le territoire attire désormais davantage pour ses qualités naturelles que pour un usage balnéaire.

Enfin, la gouvernance du site repose sur un **partenariat étroit entre de nombreux acteurs institutionnels et associatifs** (OFB, LPO, Conservatoire, État, collectivités, réserves naturelles, etc.). Le Parc naturel régional joue un **rôle central de coordination, d'animation et d'aide à la décision**. Si des réticences ont pu exister initialement de la part des élus locaux face aux contraintes réglementaires, celles-ci sont aujourd'hui davantage perçues comme des leviers pour garantir des aménagements de qualité.

Le financement des actions repose sur un coportage entre l'État et les collectivités, dans un cadre structuré et concerté.

L'intervention et les échanges mettent en avant un **équilibre délicat entre préservation d'un milieu fragile et développement touristique maîtrisé**. Le Marais Poitevin apparaît comme un exemple de **gestion intégrée**, où la coordination des acteurs et la régulation des usages sont essentielles.



Un label lié au site classé

Olivier Provin a présenté l'orientation littorale inscrite dans la charte et la mise en œuvre d'une **stratégie d'accueil et d'aménagement**. Le syndicat mixte est fortement impliqué dès l'amont des démarches, notamment lors de la révision des documents d'urbanisme, afin d'intégrer ces orientations dans les **OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)** et d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux littoraux dès la planification. Une étude opérationnelle est en cours sur la partie sud du territoire, et certaines zones font l'objet de demandes de classement complémentaire.

Le Parc développe des **outils d'expérimentation et de gestion des usages**. Un travail a notamment été mené sur la **régulation des sports de nature**, appuyé par des procédures de concertation entre acteurs. Un **atlas cartographique de sensibilité** des sites et des chemins en zones Natura 2000 a été élaboré, permettant d'adapter la fréquentation aux enjeux écologiques (zones de quiétude, protection des zones de nidification, limitation du piétinement sur l'estran). Les travaux menés incluent des opérations de **restauration écologique, de mise en défens et d'accueil du public**, en s'appuyant sur les retours d'expérience des Grands Sites de France.

Plusieurs démarches de labellisation (dont Ramsar et Réserve de biosphère du marais Audomarois) sont mobilisées pour renforcer l'attractivité tout en préservant les milieux et viennent renforcer la reconnaissance des enjeux environnementaux.

Les discussions ont souligné la nécessité de dépasser une logique de concentration sur les sites emblématiques pour aller vers une **répartition des flux à l'échelle du territoire**.

Les échanges ont également mis en avant les enjeux liés au **changement climatique, au recul du trait de côte et à la pression foncière**, ainsi que la nécessité d'anticiper les évolutions démographiques à l'horizon 2050. Certains secteurs littoraux très fréquentés et sensibles, tels que le site des Deux Caps, voient coexister forte fréquentation touristique et enjeux migratoires, nécessitant une **coordination importante des services de l'État**.

Le Parc est présenté comme un **espace de dialogue et de coordination à long terme**, facilitant la mise en relation des acteurs au-delà des cadres institutionnels classiques et permettant de construire des stratégies de territoire sur un temps long.



CROSS-CHANNEL
GEOPARK
TRANSMANCHE



unesco
Réserve de biosphère
du marais Audomarois

Des démarches de labellisation attractives... à mettre en balance avec l'attractivité du littoral de la Côte d'Opale

Plusieurs retours d'expérience des autres Parcs ont illustré différentes stratégies de gestion des flux : fermeture temporaire ou permanente de sites sensibles, régulation des accès, développement de nouveaux itinéraires de découverte ou encore limitation volontaire de la fréquentation (exemple du modèle d'inscription dans les Calanques de Marseille). Ces exemples confirment le rôle croissant des Parcs naturels régionaux et des outils de protection dans la **construction de stratégies territoriales intégrées de gestion des usages et de la fréquentation**.

Les discussions ont insisté sur la nécessité de dépasser une logique de « points d'attractivité » pour développer une approche territoriale globale, favorisant une diversification de l'offre touristique et une meilleure répartition des flux vers l'arrière-pays, dans une logique de durabilité et d'équilibre territorial. Une question portait sur le risque de fragilisation des Parcs naturels régionaux par la démarche Grand Site de France. Il a été souligné que, si une concurrence symbolique peut exister dans certains territoires (certaines communes pouvant privilégier le label Grand Site au détriment du Parc), ces situations restent limitées et ont plutôt tendance à produire des effets inverses, comme dans le Marais poitevin où la dynamique Grand Site a contribué à relancer le label Parc.

Cette séquence a mis en évidence **la complexité croissante de la gestion des espaces littoraux**, nécessitant d'articuler protection des milieux, accueil des publics et développement territorial dans un contexte de changement climatique. Les Parcs naturels régionaux apparaissent comme **des acteurs clés de la planification et de la coordination**, mobilisant des outils variés et une forte dynamique partenariale. Un enjeu central reste la gestion des flux de fréquentation, avec une logique de répartition des usages et d'anticipation des évolutions à long terme.

5 L'enseignement supérieur et la recherche pour un autre regard sur le projet de territoire en milieu littoral

Animé par **Bastien Galant**, Chargé de mission Enseignement supérieur, Recherche et Territoires à la Fédération des PNR

L'intervention porte sur le **renforcement des liens entre les Parcs naturels régionaux et le monde académique**. Bastien Galant souligne l'intérêt croissant des universités pour les territoires littoraux à l'avant-garde de multiples enjeux d'aménagement et interroge les modalités de collaboration et de rencontre entre chercheurs et gestionnaires de Parcs, se concrétisant notamment à travers les **conseils scientifiques**, les **initiatives de recherche-action** et la **mobilisation des étudiants**. Les échanges insistent aussi sur le rôle des étudiants en formation, qui peuvent contribuer activement à l'expérimentation et à dynamiser la réflexion collective sur un territoire via des dispositifs comme les **ateliers hors les murs**.



Ces formats permettent à des groupes d'étudiants de disciplines différentes de formuler des propositions concrètes devant les élus et leurs partenaires, à partir d'au moins une semaine de travail en immersion sur le terrain, générant un **double bénéfice pédagogique et opérationnel**.

La Fédération des Parcs porte un appel à manifestation d'intérêt depuis 2018 pour mettre en lien les universités et les collectivités, accompagner le montage de projet, incluant une bourse de 2 500 euros.

Les ateliers hors les murs, en route pour une prospective territoriale pluridisciplinaire ? Témoignage du travail des étudiants en urbanisme et paysage à Auray

Présenté par **Julien Marceau**, Chargé de mission Paysage et Urbanisme au PNR Golfe du Morbihan

Julien Marceau présente la **démarche d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Parc intégrant une approche écosystémique**. Il souligne une évolution importante vers une logique qualitative de l'aménagement, en particulier dans les territoires littoraux, avec l'objectif de construire une densité plus "désirable" et résiliente.

Plusieurs exemples de planification sont évoqués (SCoT, programmes de type "Petites villes de demain", contrats de ville), notamment à Auray, où la réflexion porte sur la **requalification des espaces publics et la résilience urbaine**.

Julien présente l'atelier hors les murs "biodiversité" mis en place comme **méthode pédagogique et collaborative**. Ces travaux réunissent des **étudiants en urbanisme (UBO) et en paysage (ÉSAJ)** qui réalisent une semaine de terrain, en lien direct avec les habitants (marchés, balades urbaines), afin de produire des propositions d'aménagement sur des cas concrets et une démarche répliquable. Différents tissus urbains sont pris en compte : quartiers politiques, pavillonnaires, AVAP (objectif de qualité patrimoniale).

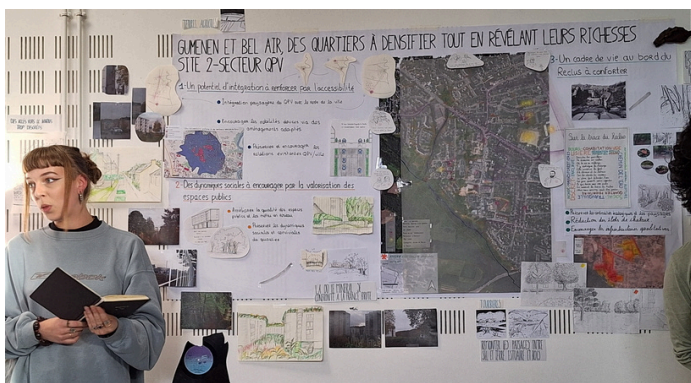
Les travaux portent sur des grands principes d'aménagements et **des enjeux structurants : continuités écologiques, espaces publics, mobilités, potentiel foncier, recomposition urbaine**. Ils aboutissent à des propositions fortes comme la déconstruction ou la réduction de surfaces artificialisées, ou encore l'intégration de fermes urbaines et la revalorisation des entrées agricoles de ville.

Les échanges soulignent aussi l'importance du **lien entre recherche, action publique et pédagogie**, ainsi que la valeur des démarches exploratoires pour ouvrir le débat local, y compris dans des contextes politiques sensibles (échéances municipales, renouvellement d'équipes).

Enfin, plusieurs points de vigilance sont soulevés :

- distinguer les résultats possibles entre un atelier d'étudiants et d'autres formes d'intervention,
- assurer une **continuité et un suivi des propositions dans le temps**,
- mieux mobiliser les communes et EPCI,
- et réfléchir à la **régularité des démarches participatives**, notamment pour toucher des tissus urbains plus difficiles à mobiliser comme les zones pavillonnaires.

L'ensemble insiste sur la nécessité de passer d'une logique de projet ponctuel à une **dynamique territoriale continue, partagée entre chercheurs, collectivités, étudiants et habitants**.



Restitution de l'atelier hors les murs à Auray
© PNR Golfe du Morbihan, 2026

L'expérience du DSA architecte-urbaniste

Présenté par **Éric Alonzo**, Professeur à l'ENSA Paris-Est, Université Gustave Eiffel, Co-directeur de la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projet » (OCS)

Eric Alonzo décrit un **dispositif de collaboration entre écoles d'architecture et collectivités**, reposant sur des commandes financées (environ 20 000 €) et organisées autour de **cycles d'études appliquées**. Plusieurs projets sont menés en parallèle, avec une forte implication des collectivités, notamment via l'accueil des étudiants sur site, des temps de terrain d'une semaine, puis des restitutions à l'école et sur le territoire.

Le protocole de travail repose sur plusieurs principes clés :

- l'engagement d'une **collectivité partenaire prête à financer et porter une problématique**,
- une approche **transcalaire**, reliant vision territoriale et projets localisés,
- des projets à **court et moyen termes** inscrits dans une vision prospective à long terme
- et le maintien d'une **liberté académique** pour les étudiants.

Une attention particulière est portée à la **valorisation des productions** (publications, diffusion en ligne, cahiers du DSA) ainsi qu'à l'implication des élus, notamment via leur venue dans les écoles.

Eric Alonzo présente ensuite plusieurs **approches pédagogiques et prospectives**, notamment le projet « Martinique demain », qui repose sur l'anticipation de scénarios climatiques extrêmes afin de repenser l'aménagement du territoire.

Sa démarche **articule les cycles politiques (mandats municipaux) avec les évolutions climatiques**, en croisant les travaux scientifiques (notamment du GIEC) avec les décisions publiques.

Les étudiants sont amenés à intégrer des dimensions techniques et écologiques fortes : compréhension des phénomènes naturels (accrétions, dynamiques littorales), travail avec les écologues, analyse du **trait de côte et de l'espace littoral en profondeur** et réflexion sur les **stratégies de recomposition spatiale** (retrait, relocalisation, transformation des usages).

Les propositions issues de ces travaux incluent des **relocalisations d'équipements (écoles, campings, logements)**, la transformation d'infrastructures (notamment routières), et le développement d'**aménagements favorables à la biodiversité et aux transitions énergétiques**.

Plusieurs exemples territoriaux sont évoqués (Cherbourg, Martinique, Evian), montrant comment ces travaux peuvent influencer des documents de planification (SCoT, PLU), même si leur intégration dépend des contextes locaux et des acteurs.

Enfin, l'intervention souligne la richesse de ces démarches dans des formations de **niveau post-master (DSA architecte-urbaniste)**, qui permettent de produire des analyses prospectives directement mobilisables par les territoires.

Commanditaires de l'étude
Ville de Lalapalisse
Direction départementale des territoires de l'Allier (03)

Étudiantes
Zélie Davodeau
Julie Maillard
Chloé Picard
Pauline Soulenq

Lecture en ligne



Les cahiers du DSA
© ENSA Paris-Est, 2026

6 Quels liens entre les Parcs et les acteurs économiques de la mer intégrant la protection des espèces ?

Pêche, conchyliculture, ports, nautisme, tourisme...

Animé par **Alain Bergé**, Conservateur au PNR Narbonnaise en Méditerranée, **Christophe Fontfreyde**, Directeur du PNR Camargue, et **Grégory Jéchoux**, Responsable du pôle patrimoine naturel au PNR Brière

Stéphane Adam insiste sur la nécessité de **structurer et mettre en réseau les acteurs, afin de mieux accompagner les activités économiques dans leur transition écologique.**

Un outil est mentionné pour faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les petites entreprises tout au long de la chaîne de valeur : c'est l'objet d'une action du **Life Biodiv'France**, qui vise à diffuser des pratiques plus durables, pilotée par Maé Soulet à la FPNRF.

Le dispositif **Marque Valeurs Parc** regroupe environ 2 500 bénéficiaires, illustrant l'ampleur de l'initiative. Stéphane souligne les spécificités des territoires littoraux, où certaines activités traditionnelles (saliculture, ostréiculture, etc.) sont directement concernées et met en avant l'importance de valoriser ces savoir-faire locaux.

Alain Bergé met en évidence des **relations encore limitées entre le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée et le monde de la pêche**, mais souligne qu'un rapprochement est possible en montrant aux professionnels qu'une **amélioration de la qualité de l'environnement bénéficie directement à leur activité**, notamment à travers les travaux sur l'eau douce.

Il évoque également des **coopérations avec d'autres acteurs économiques et usagers du milieu**, comme les fédérations de voile, via la mise en place de **zones de bonnes pratiques** ou d'outils de sensibilisation (ex. météo des oiseaux). Ces démarches restent toutefois plus développées sur les milieux intérieurs que sur les espaces marins.

Les **activités économiques traditionnelles** sont également abordées, notamment les exploitations de sauniers, ainsi que le lien avec le **tourisme**, qui constitue un enjeu partagé avec les collectivités. La **capacité de charge des territoires est encore trop peu prise en compte**, en particulier pour les hébergements touristiques et les campings, où des évolutions vers plus de **sobriété et d'adaptation des pratiques** sont nécessaires.

L'aménagement du littoral, comme l'extension de zones portuaires, implique des **mesures compensatoires dans des espaces naturels protégés.**

Christophe Fontfreyde souligne le rôle des **commissions mer et littoral** comme espaces de dialogue permettant d'échanger sur les **contraintes économiques et environnementales.** Il met en avant la nécessité pour les Parcs naturels régionaux de développer une **véritable culture économique en interne**, afin d'intégrer davantage ces enjeux dans leurs études et actions.

Un point important concerne la **défense de la pêche artisanale**, notamment à travers la mise en place de **cantonnements de pêche**, qui peuvent être bénéfiques aux pêcheurs. Cela nourrit également la réflexion sur la pertinence de disposer d'un **périmètre maritime intégré dans la charte du Parc.** Il évoque les difficultés liées à la **valorisation de certaines filières**, comme les huîtres, qui ne peuvent pas toujours être directement "marquées", ce qui conduit à privilégier des approches de valorisation globale des filières.

Enfin, il met en avant des **logiques de partenariat et de financement innovantes**, notamment via le mécénat. L'exemple des **Salins du Midi en Camargue** illustre cette dynamique : un partenariat important (environ 200 000 euros) permet de soutenir la mise en œuvre d'un **plan de gestion des salins**, dans une logique de conciliation entre activité industrielle et protection des milieux naturels.

La Fédération des Parcs naturels régionaux rappelle son rôle dans l'accompagnement des dispositifs réglementaires et fonciers (AOP, AOT), ainsi que l'importance de la **coopération entre Parcs** pour renforcer les actions territoriales.

Enfin, Grégory Jéchoux et le représentant de l'Agglo La **Baule-Guérande** présentent les actions menées en lien avec les **paludiers** et l'accompagnement de la **reprise de l'activité salicole.** Le Département a notamment procédé à des **acquisitions foncières pour faciliter cette reprise**, tandis que des démarches rapides de diagnostic avant travaux et d'autorisation sont mises en œuvre en lien avec l'État et les chargés de mission Natura 2000.

Le territoire illustre également des actions de **biodiversité intégrée aux activités économiques**, avec la création d'îlots favorables à la **nidification des oiseaux** dans les exploitations salicoles (programme LIFE Salina).

Des initiatives similaires sont menées avec les **conchyliculteurs**, notamment via un observatoire sanitaire et une approche de **bassin versant** pour identifier les sources de pollution.

Les zones conchylicoles font également l'objet d'évaluations lors du **renouvellement des concessions**. Le Parc accompagne plus largement les **filières agricoles**, notamment l'élevage, et mène des travaux sur des espèces et habitats sensibles comme la **Zostère naine**.

Enfin, des parallèles sont établis avec le Marais poitevin, où des actions similaires sont conduites pour la **préservation de l'Anguille**, illustrant une logique commune de gestion et de protection des espèces à l'échelle des Parcs.

7 Gouvernance des territoires maritimes

Animé par **Éric Brua**, Directeur de la Fédération des PNR, **Charlotte Geslain**, Chargée de mission Mer et Littoral au PNR Vallée de la Rance - Côté d'Émeraude, et **Ronan Pasco**, Directeur adjoint du PNR Golfe du Morbihan

Ronan Pasco et Charlotte Geslain mettent en évidence des **relations parfois complexes avec les professionnels de la mer**, avec des perceptions variables selon les filières : certains professionnels ne se sentent pas toujours bien représentés par les instances de concertation. Des **guides d'intégration paysagère et architecturale pour les installations conchylicoles**, facilitent l'obtention des autorisations lorsque les préconisations sont respectées.

Les échanges soulignent également la nécessité de **mieux structurer les relations avec les acteurs institutionnels**, notamment l'OFB, et les services de l'État. Dans les comités de pilotage, la décision peut être plus ou moins partagée selon les configurations. En fonction de qui préside le COPIL, c'est l'Etat qui a le dernier mot.

Fabien Boileau (OFB) indique des Référentiels Techniques pour la préservation de l'environnement marin vis-à-vis de la pratique ou la mise en œuvre des activités humaines ont été mis à jour ou réalisés en partie dans le cadre du Life Marha. Le POOLPE est un outil en ligne qui a pour objectif de faciliter la mise à disposition des informations publiées dans ces Référentiels Techniques.

L'OFB vient de revoir sa stratégie d'intervention. Des fiches vont être disponibles pour savoir comment orienter les demandes en subvention ou partenariat (équilibre des ressources).

La discussion met en avant **la diversité des partenariats existants ou en développement** : conseils scientifiques, structures professionnelles, EPCI, associations nautiques, ou encore acteurs émergents comme l'éolien offshore. Elle souligne aussi les différences de coordination entre territoires et la nécessité de mieux intégrer les **financeurs (Régions, Agences de l'eau, etc.)**, dont les choix influencent fortement les projets.

Un point important concerne les **difficultés de mobilisation des financements européens pour certains Parcs (notamment en outre-mer)**, malgré leur rôle essentiel pour la mise en œuvre des actions environnementales. Plusieurs dispositifs sont cités (LIFE, FEAMPA, FEDER, LEADER), et leur importance est rappelée pour soutenir les politiques de biodiversité et de gestion des milieux. Les échanges évoquent aussi des alertes sur l'évolution possible de ces financements et la nécessité de mieux les défendre auprès des institutions régionales et européennes.

Enfin, les discussions insistent sur la **nécessité de renforcer la transversalité entre acteurs publics et privés**, d'améliorer la lisibilité des dispositifs et de consolider les partenariats pour mieux accompagner les politiques de gestion du littoral et de la mer.

8 Evolution du littoral : quelle politique des Parcs dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?

Animé par **Olivier Lozachmeur**, LGP Avocats, et **Victorine Swertvaegher**, Chargée de mission Littoral au PNR Marais du Cotentin et du Bessin

Victorine Swertvaegher souligne le rôle des **Parcs naturels régionaux comme structures d'appui**, notamment parce que les communes et EPCI ne disposent pas toujours d'une **stratégie de long terme suffisante** pour intégrer les enjeux de transition, en particulier ceux liés au littoral.

Un accent important est mis sur les **dynamiques d'évolution du trait de côte**, notamment l'érosion et la montée du niveau de la mer. Des projections évoquent des impacts majeurs à l'horizon 2100 (jusqu'à 43 % de la superficie concernée dans certains territoires). Ces constats renforcent la nécessité d'**outiller les territoires (modélisation, suivi scientifique, recherche)**.

Les échanges insistent sur la nécessité de **faire évoluer les documents d'urbanisme des EPCI** pour intégrer ces enjeux, tout en accompagnant les territoires dans la **construction de scénarios de transformation**.

Une grande partie de la discussion porte sur les démarches de **mobilisation citoyenne et de co-construction des projets de territoire**. Plusieurs expériences sont évoquées : ateliers, randonnées, appels à participation, avec une volonté forte d'élargir l'implication du public.

Ces démarches visent à **imaginer des futurs désirables pour les territoires littoraux**, notamment à travers :

- la requalification des espaces littoraux,
- la relocalisation de certains usages,
- la réhabilitation de bourgs en arrière-pays,
- et la recherche d'un meilleur confort de vie.

La **place des élus** est un sujet central : leur mobilisation reste parfois insuffisante, alors même qu'elle est jugée essentielle pour la réussite des démarches. Plusieurs intervenants soulignent la nécessité de les intégrer très tôt dans les processus.

Les échanges mettent en évidence l'importance de mieux intégrer les apports de la recherche scientifique et les connaissances des acteurs locaux, afin de garantir des décisions et des projets plus adaptés aux réalités concrètes des territoires.

Enfin, plusieurs points structurants sont abordés :

- le rôle des **financements (FEDER, etc.) et des moyens humains limités**,
- la montée des démarches de **démocratie participative (mobilisation citoyenne - Marais du Cotentin, assemblées citoyennes pour le climat - Marais Poitevin)**,
- les enjeux de **relocalisation des activités et de gestion du ZAN**,
- et la difficulté à traduire ces transformations dans les cadres réglementaires existants.

L'ensemble met en évidence une dynamique commune : **passer d'une logique d'anticipation technique à une construction collective des futurs territoriaux, intégrant habitants, élus, scientifiques et institutions**.

Olivier Lozachmeur présente les **enjeux juridiques, économiques et opérationnels liés au recul du trait de côte**, à la gestion du **domaine public maritime (DPM)** et aux politiques de **relocalisation et de renaturation**.

Il commence par des exemples concrets de **gestion des espaces littoraux et des conflits d'aménagement**. Certains projets (ports, digues, constructions touristiques) sont difficiles à faire annuler, bien que la **loi Littoral** et les outils de protection puissent parfois les bloquer ou les encadrer. D'autres cas illustrent des situations de **démolition et de renaturation** de bâtiments exposés au risque côtier (Soulac-sur-Mer, Treffogat, Saint-Germain-sur-Ay), souvent avec des coûts très élevés pour les communes.



Dans le Golfe du Morbihan
© A. Capietto, 2026

La question centrale des **financements publics et des capacités des petites communes** est fortement soulignée : les opérations de démolition ou de relocalisation (comme celle d'un camping ou d'un immeuble) représentent des coûts très importants, difficiles à supporter sans aides (fonds Barnier, interventions de l'État, etc.).

Olivier aborde ensuite les **transformations juridiques liées à la montée de la mer**, notamment le passage de certains espaces au statut de DPM. Cela entraîne des situations complexes. Des acteurs comme le Conservatoire du littoral peuvent perdre leur rôle de propriétaire, mais continuer à gérer les sites via des délégations. Des exemples (comme la rivière de Mana ou la Camargue) illustrent la **fluctuation des statuts juridiques en fonction de l'évolution des milieux naturels**.

Un point important concerne la **hiérarchie des documents de planification** : en l'absence de SCoT, les chartes de PNR peuvent jouer un rôle d'orientation et influencer les PLU, notamment sur la prise en compte de la loi Littoral. Les débats soulignent aussi les difficultés liées à la **délimitation du DPM**, qui peuvent avoir des conséquences juridiques importantes, notamment en cas de contentieux.

Plusieurs exemples illustrent des stratégies de **relocalisation et de recomposition territoriale** (base nautique, sentiers côtiers, campings), mais aussi les arbitrages économiques importants que cela implique.

Enfin, la discussion met en lumière les effets de la **loi Climat et Résilience**, avec la possibilité pour certaines communes d'être classées volontairement comme exposées au recul du trait de côte. Ce dispositif entraîne des conséquences importantes : intégration dans les documents d'urbanisme, évolution des marchés immobiliers, et parfois réticence des communes à s'engager en raison des impacts économiques anticipés.

L'intervention montre que **l'adaptation au recul du littoral est un sujet complexe**, à la croisée du droit, de l'urbanisme, de l'économie locale et du financement public, avec des enjeux forts de gouvernance et d'acceptabilité politique.



Clap de fin pour le 1er séminaire des Parcs littoraux
© A.Capietto, 2026

Actes du séminaire Mer et Littoral

Mars 2026

Directeur de publication : Éric Brua

Coordination : Anna Capietto, Ronan Pasco et Nicolas Sanaa

Avec les contributions de

Stéphane Adam, Bastien Galant, Fabien Hugault, Aurélie
Philippeau (FPNRF)

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels 75 010 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



www.parcs-naturels-regionaux.fr

